

# PRISE EN CHARGE ET RÉMUNÉRATION DES INFIRMIERS DIPLÔMÉS D'ÉTAT **TEST COVID-VIRO ALL IN®** ADAPTÉ À L'ENFANT

COVID-VIRO ALL IN® bénéficie d'une prise en charge spécifique par l'Assurance Maladie

Test antigénique à retirer auprès de votre pharmacien :

- Le TAG est entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie
- Retrait gratuit en pharmacie par boîte de 10 tests (quantité illimitée)
- Code produit EAN à fournir au pharmacien : 377 0011 7421 58

Ensuite l'infirmier diplômé d'état facture à l'Assurance Maladie :

**code acte AMI 3,6 :**  
prélèvement / analyse par un test antigénique COVID nasal pour les enfants de moins de 12 ans  
**Soit 11,34 €**



Boîte de 10 tests antigéniques individuels



Vidéo de démonstration

source : Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales à la gestion de la sortie de crise sanitaire (version en vigueur au 21 avril 2022)